

R408 : MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED.

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉREQUIS :

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- **Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.**

PARTICIPANTS :

Minimum 3 candidats.
Maximum 8 candidats.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par la CGSS Guyane.
Habilitation N°XXX en cours

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter.

OBJECTIFS :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

FINALITÉ DE LA FORMATION :

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Potence, poutre à cliquets et corde de levage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séance de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

CONTENU

Les enjeux de la prévention,

Les rôles et responsabilités des différents acteurs,

La prévention des risques :
- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation,

L'exploitation de la notice du fabricant,

La préparation du montage,

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied,

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité,

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

RÉGLEMENTATION :

Pour tout usage professionnel d'échafaudages, une formation est obligatoire, qu'il s'agisse du montage ou du démontage. C'est ce que vient préciser l'article R.4323-69 du Code du travail : « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

C'est généralement l'échafaudier qui se charge de monter et démonter l'échafaudage sur le chantier. Les normes européennes en termes d'échafaudages ont été prévues dans le décret 2004-924 du 1er septembre 2004. Ainsi, en complément du précédent article du Code du travail, l'article R.233-13-31 ajoute que le contenu est précisé aux articles R. 231-36 et R. 231-37.

ASSOCIATION DE FORMATIONS :

Le dispositif de l'INRS permet dans le cas où la formation « R408 : Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière » (3 jours) et la formation « R457 » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 JOURS au lieu de 5 jours pour 8 stagiaires maximum.

Formation DOM propose un PACK de formation :

R408 + R457 + Travail en hauteur.

Pour plus d'information nous contacter.